ENREGISTREMENT COMME EXPLOITANT D'UAS

Introduction:

En application de l'article 14 du règlement (UE) 219/947 qui est entré en vigueur le 31 décembre 2020, tout utilisateur d'un UAS¹ doit s'enregistrer comme « exploitant d'UAS ». Cette obligation s'applique à tout utilisateur d'un UAS, sauf aux personnes dont l'utilisation se limite au cas suivant :

- Exploitation dans la catégorie ouverte, ET
- Masse maximale de l'UAS inférieure à 250g, ET
- Énergie d'impact de l'UAS inférieure à 80 joules, ET
- UAS <u>non</u> équipé d'un capteur pouvant recueillir des données à caractère personnel (sauf s'il s'agit d'un jouet conforme à la directive 2009/48/CE).

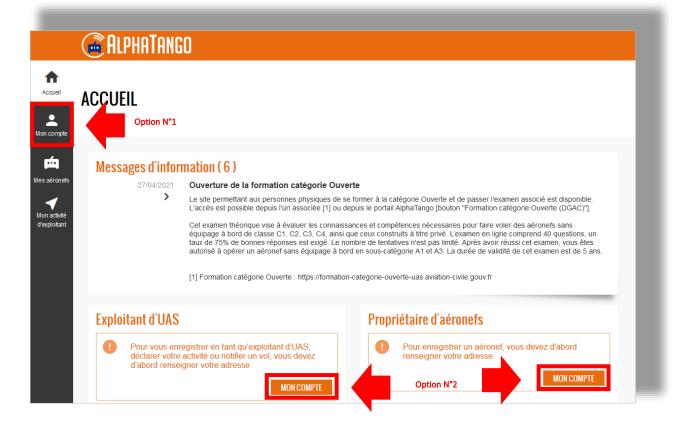
igwedge Un exploitant :

- résidant / établi dans un Etat membre de l'Union européenne doit s'enregistrer dans son pays.
- résidant / établi dans un pays tiers doit s'enregistrer dans l'Etat membre dans lequel l'exploitant entend exploiter pour la première fois.
- d'UAS ne peut être enregistré dans plus d'un État membre à la fois.

Pour plus de détails, voir le guide catégorie Ouverte et le guide catégorie Spécifique.

S'enregistrer comme exploitant d'UAS en France

- 1. Connectez-vous à votre compte AlphaTango
- 2. Si pas déjà fait : complétez vos données personnelles dans la rubrique « Mon compte »



¹ UAS = « système d'aéronef sans équipage à bord » : tout aéronef sans équipage à bord et l'équipement servant à le contrôler à distance [définition 1) de l'article 2 du règlement européen (UE) 219/947]

12 juillet 2022 1/4







Pour renseigner votre adresse, cliquez sur le bouton du bloc « **Contact** ». Les personnes morales doivent aussi renseigner l'identité d'un représentant (point de contact). Pour enregistrer, cliquez sur le bouton SAUVEGARDER



Lorsque le droit de l'Union ou le droit national l'exige, un numéro de police d'assurance doit être renseignée.

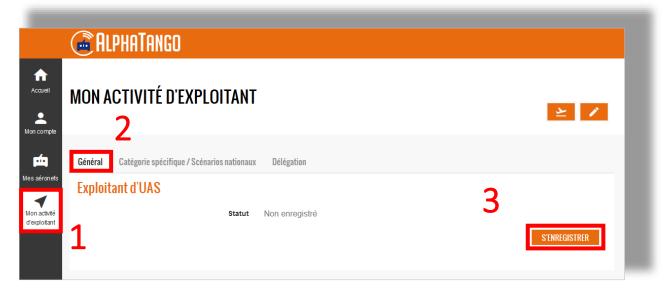
Pour cela, cliquez sur le bouton

CAUVEGARDER

du bloc « Général ». Pour enregistrer, cliquez sur le bouton

3. Ouvrez le formulaire d'enregistrement des exploitants d'UAS

Option N°1 : depuis la rubrique despitant d'UAS » de l'onglet **Général**.



Option N°2 : depuis la page d'accueil, cliquez sur le bouton S'ENREGISTRER dans le bloc « Exploitant d'UAS ».



12 juillet 2022 2/4



4. Prenez connaissance des informations sur la démarche d'enregistrement

Cette démarche concerne l'enregistrement des exploitants d'UAS, en application de l'article 14 du règlement européen (UE) 2019/947, dont la résidence (cas des personnes physiques) ou l'établissement principal (cas des personnes morales) est en France.

Sont aussi concernés les exploitant établis ou résidant dans un pays tiers, lorsque la France est le premier État membre dans lequel l'exploitant entend exploiter.

Sont concernés les exploitants d'UAS:

a) qui exploitent, dans la catégorie ouverte, un UAS:

- dont la masse maximale est supérieure ou égale à 250g ou dont l'énergie d'impact est supérieure à 80 joules, ou

- qui est équipé d'un capteur pouvant recueillir des données à caractère personnel (sauf jouet conforme à la directive 2009/48/CE)

b) qui exploitent dans la catégorie spécifique (quel que soit l'UAS)

L'exploitant qui s'enregistre doit veiller à l'exactitude des informations déclarées. Toute fausse déclaration peut être punie par la loi. Ces informations doivent être mises à jour en cas de changement.

Le numéro d'enregistrement d'exploitant d'UAS doit être apposé sur chaque UAS remplissant les conditions décrites ci-dessus.

Pour plus de détail concernant l'enregistrement, consultez les guides relatifs à la règlementation européenne sur le site web de la DGAC.

5. Vérifiez les données pré-renseignées dans les deux blocs « Général » et « Contact »

Pour mettre à jour les données personnelles, cliquez sur le bouton du bloc concerné.

Pour enregistrer, cliquez sur le bouton SAUVEGARDER.

Rappels:

- Une rubrique « Assurance » a été ajoutée dans le bloc « Général ».
- Lorsque le droit de l'Union ou le droit national l'exige, un numéro de police d'assurance doit être renseignée

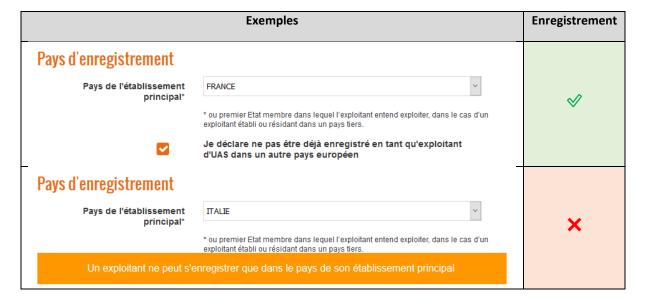
6. Vérifiez que l'enregistrement peut se faire en France

Dans le bloc « Pays d'enregistrement », il faut renseigner :

- Pour une personne physique résidant dans l'Union européenne ou dans un Etat associé: le pays de résidence
- Pour une personne morale établie dans l'Union européenne ou dans un Etat associé: le pays de l'établissement principal
- Pour un exploitant résidant ou établi dans un pays tiers : l'Etat membre dans lequel l'exploitant entend exploiter pour la première fois.

La démarche ne peut être poursuivie que si :

- Le pays renseigné est la France (sinon, l'exploitant doit s'enregistrer dans l'Etat membre concerné).
- La case « Je déclare ne pas être déjà enregistré en tant qu'exploitant d'UAS dans un autre pays européen » a été cochée (sinon : l'exploitant doit préalablement demander sa radiation auprès du pays dans lequel il est actuellement enregistré).



12 juillet 2022 3/4



7. Personne morale : cochez la déclaration relative à la compétence du personnel concerné

Je déclare que l'ensemble du personnel qui participe directement aux exploitations est compétent pour s'acquitter de ses tâches, et que les UAS seront uniquement exploités par des pilotes à distance qui possèdent le niveau de compétence approprié.

8. Finalisez l'enregistrement

Cliquez sur le bouton S'ENREGISTRER pour terminer l'enregistrement.

Après enregistrement, l'onglet Général de la rubrique

Vous verrez votre numéro d'exploitant d'UAS et un bouton pour télécharger un extrait du registre des exploitants d'UAS enregistrés en France :



Rappel:

Ce numéro d'exploitant d'UAS devra être apposé sur tout UAS lorsque vous l'utilisez dans la catégorie "spécifique" ou, si l'aéronef répond aux critères du paragraphe 5 de l'article 14 du règlement précité, dans la catégorie "ouverte".

Pour plus de détails, voir la fiche Mon activité d'exploitant.

Vous recevez un e-mail de confirmation, dont l'objet est [AlphaTango] Enregistrement comme exploitant d'UAS.

Demander la radiation du statut d'exploitant d'UAS

En cas de cessation de toute activité d'exploitant d'UAS en Europe ou en cas de déménagement dans un autre Etat membre, vous pouvez demander la radiation du registre des exploitants d'UAS enregistrés en France en envoyant un courriel à l'adresse <u>assistance-alphatango@aviation-civile.gouv.fr</u> en expliquant le motif de cette demande de radiation.

Un exploitant radié peut télécharger un extrait du registre des exploitants d'UAS enregistrés ou ayant été enregistrés en France en cliquant sur le bouton TÉLÉCHARGER UN EXTRAIT DU REGISTRE.

12 juillet 2022 4/4

